
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 17 décembre 2012
Séance tenue le 18 décembre 2012

Résolution: CM12 1133

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame situé au 3791, chemin Queen-Mary / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame Caroline Bourgeois de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame situé au 3791, chemin Queen-Mary », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'adopter comme premier projet de règlement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame situé au 3791, chemin Queen-Mary », et de recommander l'adoption à une séance ultérieure d'un second projet de règlement susceptible d'approbation référendaire, conformément à la loi;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Michael APPLEBAUM

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Règlement P-12-059

Signée électroniquement le 19 décembre 2012